



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RISQUES PROFESSIONNELS DES ATSEM

> **Contact** : prevention@cdg38.fr

Ingénieurs en prévention des risques professionnels
04.56.38.87.04

> **Pôle** : Prévention des risques professionnels

> **Date** : Août 2019

RISQUES PROFESSIONNELS DES ATSEM

Les ATSEM connaissent un certain nombre de problèmes de santé, liés à leur activité professionnelle et aux conditions d'exercice de celle-ci.

Dans le cadre de la rédaction de la Charte départementale des ATSEM et afin d'aider les collectivités dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques, les services du Centre de gestion ont élaboré un inventaire des risques professionnels spécifiques aux ATSEM.

Chaque risque mentionné est accompagné de propositions de préconisations, à adapter à la situation de chaque collectivité.

	Risques professionnels	Préconisations
Postures de travail / Manutention	<p>Mobilier adapté aux enfants mais pas aux adultes (lits, tables, chaises, sanitaires)</p> <p>Travail debout de façon prolongée avec piétinement</p> <p>Contraintes posturales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter les enfants - S'accroupir fréquemment pour être à leur niveau <p>Manutention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manipuler le matériel - Ranger fréquemment en raison des activités diverses - Mettre en place et ranger les lits et la literie pour la sieste 	<p>→ Adaptation du mobilier des écoles maternelles pour le personnel adulte, après une phase de test (tabouret roulant pour adulte par exemple)</p> <p>→ Acquisition de matériel léger en cas de manutention (par exemple de petits lits pour la sieste, du mobilier pour la restauration scolaire)</p> <p>→ Formations recommandées, notamment PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)</p> <p>→ Réflexion sur l'organisation du travail afin de limiter les manutentions</p> <p>→ Mise aux normes des offices (plan de travail à hauteur d'homme ou de femme)</p> <p>→ Matériel de nettoyage adapté et aides à la manutention (chariot roulant, presse)</p>
Troubles musculo-squelettiques	<p>Matériel scolaire et pédagogique : ciseaux, colle, gomme, crayon, cutter, compas, règle, jouets, petit outillage...</p> <p>Gestes répétitifs : habillage et déshabillage des enfants, couverture des livres, collage, découpage, ménage</p>	<p>→ Adaptation du matériel : taille-crayon électrique, paire de ciseaux ergonomique...</p> <p>→ Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)</p>
Chute de hauteur	<p>Installation des productions des enfants et des décorations liées au calendrier</p>	<p>→ Travail depuis le sol</p>

	Risques professionnels	Préconisations
Charge mentale	<p>La dualité hiérarchique :</p> <p>Les ATSEM, employé-es par la commune, sont soumis-es dans le cadre de leurs missions à la responsabilité du directeur ou de la directrice de l'école maternelle (avec avis préalable du directeur de l'école lors de la nomination ou fin des fonctions). Leur positionnement n'est donc pas toujours aisé.</p>	<p>→ Rédaction d'un règlement intérieur, issu d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (ATSEM, DRH, CTP, personnel enseignant, académie), pour définir les règles de fonctionnement au sein des écoles de la commune.</p> <p>→ Rédaction d'une fiche de poste validée par le maire, le directeur ou la directrice et l'ATSEM.</p>
	<p>Hétérogénéité des situations de travail :</p> <p>En fonction de l'école et/ou de la nature des relations de travail entre les enseignant-e-s et les ATSEM, le rôle de ces dernier-es peut varier considérablement.</p>	<p>→ Organisation de rencontres en début d'année, entre le personnel enseignant, les ATSEM, l'élu-e et le/la cadre de la commune en charge du secteur, les autres personnels affectés dans les écoles (agent-es d'entretien, animateurs et animatrices périscolaires...) pour favoriser dialogue, compréhension et amélioration des conditions de travail.</p> <p>→ Mise en place de réunions régulières (rythme trimestriel conseillé) afin de faire le point sur d'éventuelles difficultés, et afin de pallier le sentiment d'isolement des ATSEM</p> <p>→ Précision des règles de fonctionnement (dans le cadre d'un règlement intérieur par exemple).</p>
	<p>Public et relations sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intervenant-e auprès d'enfants a un rôle éducatif où l'affectif tient une grande place - Il/elle peut être amené-e à travailler auprès d'enfants en grande difficulté physiques, psychologiques ou affectives 	<p>→ Organisation de réunions pour permettre des échanges de la pratique entre collègues</p> <p>→ Définition du champ d'action des ATSEM (rôle d'alerte vis-à-vis de l'enseignant et de la direction de l'école)</p> <p>→ Formation : Connaissance de l'enfant de 0 à 6 ans</p>
	<p>Exigences particulières</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'adapter à des consignes différentes selon les interlocuteurs (directeur/directrice d'école, maire, enseignant-e, parents d'élèves, responsable hiérarchique) - Etre d'humeur égale et faire preuve de patience avec les enfants - Etre discret-e et respecter la vie privée des enfants et de leur famille 	<p>→ Les règles de fonctionnement doivent être précisées (dans le cadre d'un règlement intérieur par exemple).</p> <p>→ Des formations adaptées</p>

<p>Charge mentale</p>	<p>Motivation / reconnaissance :</p> <p>Les compétences des ATSEM ne sont pas toujours suffisamment valorisées, ce qui peut être un facteur de démotivation pour certain-e-s.</p>	<p>D'où la nécessité de valoriser les compétences des un-e-s et des autres (en prévoyant du temps dégagé pour des activités connexes), grâce notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> → l'organisation de réunions d'équipe → des formations pluridisciplinaires (préparation aux concours, remise à niveau, connaissance de l'enfant) avec les collègues de la collectivité, ce qui permettrait de développer le sentiment d'appartenance, et l'accès à des formations valorisantes relatives à l'enfant et son environnement. → la participation à différentes commissions transversales (commission repas, amélioration de l'accueil...) → l'élaboration d'une fiche de poste → la présentation aux parents des ATSEM, de leur rôle, etc. → l'accès à des fonctions d'encadrement de proximité
<p>Chute de plain-pied</p>	<p>Encombrement des locaux</p>	<p>→ Tri régulier</p>
<p>Risque chimique</p>	<p>Produits et matériaux utilisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produits ménagers - Produits de toilette et d'hygiène <p>Exigences particulières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des produits différents parfois incompatibles entre eux 	<p>→ Formation « Risques liés à l'utilisation et au stockage des produits d'entretien »</p>
<p>Risque biologique</p>	<p>Agents biologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contamination possible du personnel par les enfants accueillis - Risque d'atteinte du fœtus chez une agente enceinte 	<ul style="list-style-type: none"> → Port de gants pour l'hygiène des enfants → Vaccinations (à vérifier avec le médecin de prévention)

	Risques professionnels	Préconisations
Bruit	Pleurs, cris : classe, restaurant scolaire, cour de récréation	<p>→ Traitement acoustique des locaux et du mobilier</p> <p>→ Mise à disposition d'un local pour les préparations des ateliers et les temps de pause des agents</p> <p>→ Formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement et régulation des phases de calme et d'agitation chez l'enfant - Pose de sa voix auprès des enfants sans épuisement
Risque routier	Accidents de circulation en cas de trajets multiples, à pied ou en transport, lors de l'accompagnement à la restauration scolaire ou au périscolaire, lors du transport scolaire ou lors de sorties pédagogiques avec les enseignant-es	<p>→ Sensibilisation au risque routier</p> <p>→ Port d'un gilet fluorescent</p> <p>→ Aménagement urbain aux alentours des locaux scolaires</p>
Brûlure – Coupure – Autre risque	Utilisation de matériel scolaire et pédagogique : ciseaux, colle, gomme, crayon, cutter, compas, règle, jouets, petit outillage...	